

année universitaire 2018-2019

Unité de Formation et de Recherche
des SCIENCES de SANTÉ

*de Livret
Rentrée*

PC2

2^e ANNÉE DU DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE
EN SCIENCES MÉDICALES

Sommaire

	PAGES
CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES	2
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	3-11
PROGRAMME DÉTAILLÉ des Unités d'Enseignement	12-20
MASTERS	21
CHARTE DES EXAMENS	22-26
SERVICES NUMÉRIQUES	27-28
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	29
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE	30

ENSEIGNANT RESPONSABLE

*(Diplôme de Formation Générale
en Sciences Médicales, PC2)*

Pr Alexandre COCHET
alexandre.cochet@u-bourgogne.fr

ACCUEIL SCOLARITÉ
1^{er} CYCLE

BUREAU R57bis
de **10H30 à 12H30**
et de **13H30 à 17H**

Tél. : 03 80 39 32 98
03 80 39 33 97
03 80 39 32 97

CONTACT SCOLARITÉ 1^{er} CYCLE

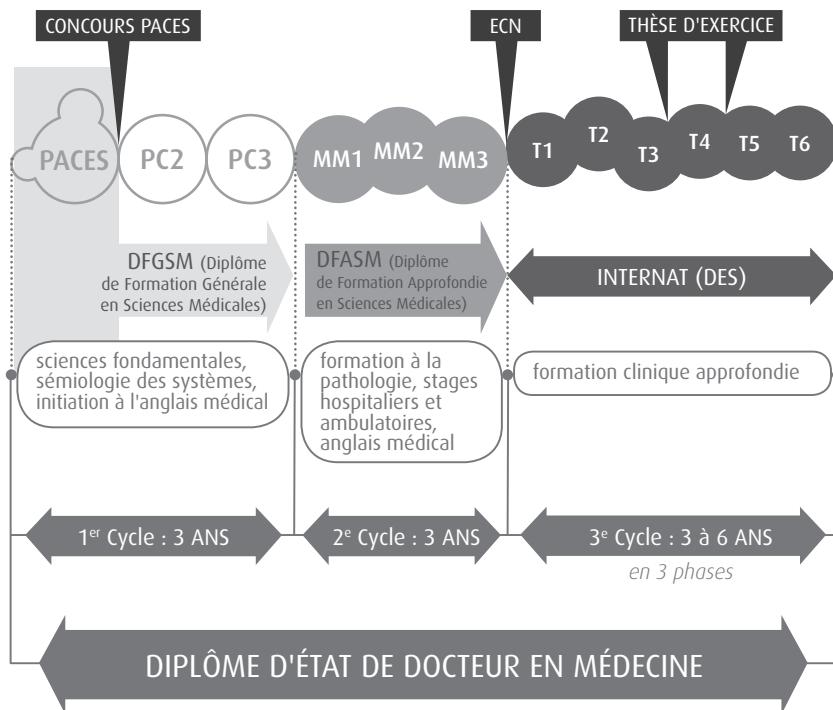
BUREAU PC2-PC3

ufrsante-1cyclemed@u-bourgogne.fr



L'ACCUEIL SCOLAIRE EST FERME AU PUBLIC
TOUS LES MERCREDIS MATIN

CURSUS DES ÉTUDES MÉDICALES



La **Première Année Commune aux Études de Santé** propose un véritable choix de carrière.

7 métiers sont accessibles par des cursus plus ou moins longs, au delà de la PACES : **Médecine** (8 à 11 ANS), **Pharmacie** (5 ou 8 ANS), **Odontologie** (5 ANS), **Maïeutique** (4 ANS), **Masso-Kinésithérapie** (4 ANS), **Ergothérapie** (3 ANS), **Psychomotricité** (3 ANS).



Les **première et deuxième années de deuxième cycle** proposent une alternance de sept semaines de cours théoriques et de stages hospitaliers à temps plein.



La **troisième année de deuxième cycle** propose un enseignement théorique et des stages hospitaliers à mi-temps. À l'issue de celle-ci, les étudiants se présentent aux **Épreuves Classantes Nationales (ECN)**.



Le **diplôme de docteur en Médecine** ne peut être délivré qu'aux candidats ayant à la fois soutenu avec succès leur thèse et obtenu le **Diplôme d'Études Spécialisées (DES)**.

L'arrêté du 22 mars 2011 crée le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales** (DFGSM) qui comprend la PACES (semestres 1 et 2), la PC2 (semestres 3 et 4) et la PC3 (semestres 5 et 6).

Il confère un niveau équivalent au grade de licence et permet l'obtention de 180 ECTS (30 par semestre). Il sanctionne le premier cycle des études médicales (*article 1, arrêté du 8 avril 2013*).

Modalités de Contrôle des Connaissances

2018 | 2019

PC2

Approuvées par le Conseil d'UFR du 27 juin 2018

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé à la fin de chaque semestre d'enseignement. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Enseignements obligatoires

SEMESTRE 3	UE	Disciplines	Responsables Pédagogiques	Volume horaires	ECTS	Durée	Type éval (1)	coeff. CT	coeff. CC	coeff. TP	coeff. TOTAL
	1	Anglais 1	M. CARNET	TD : 12 h	1	10 min	CT (Oral)	1	-	-	1
2	Bases moléculaires cellulaires et tissulaires de traitements médicamenteux	Pr BARDOU Dr GOIRAND		18 h CM : 9 h Sém. : 9 h	3	1 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
3	Biopathologie tissulaire, illustrations et moyens d'exploration	Pr COCHET		34 h CM : 20 h TP : 10 h Sém. : 4 h	3	1 h	CT (QCM) + CC + TP	8	4	4	1
4	Appareil digestif	Pr ORTEGA-DEBALLON		31 h CM : 16 h 30 TP Anat. ⁽¹⁾ : 7 h 30 Sém. : 7 h	8	1 h	CT (QCM) + CC + TP (Anat.) ⁽³⁾	8	4	4	4
5	Appareil cardio-vasculaire	Pr LAURENT		49 h CM : 32 h TP : 7 h 30 ⁽¹⁾ + 3 h ⁽²⁾ Sém. : 14 h	8	1 h 30	CT (QCM) + CC + TP (Anat.)	12	3	1	4
6	Nutrition <i>*TP présence obligatoire</i>	Dr BRINDISI Pr BRONDEL (TP)		19 h CM : 7 h TP : 4 h* Sém. : 8 h	4	1 h	CT (QCM) + CC + TP	12	3	1	2
	Sémiologie Gén.	Dr DEVILLIERS		CM : 5h			évaluation en PC3				
7	Enseignements optionnels ⁽⁴⁾			30h	3		CM : cours magistral TD : travaux dirigés TP : travaux pratiques		Sem. : séminaire CT : contrôle terminal CC : contrôle continu		2
TOTAL				198	30						16

⁽¹⁾ TP Anat. : 3 séances anatomie (Pr Cheynel) + 1 séance histologie (Pr Ladoire)

⁽²⁾ TP Cardio. : ECG + Cardio (Pr Laurent et Dr Guenancia)

⁽³⁾ UE4 : La note de TP est constituée du TP "Anamnèse et examen physique en pathologie digestive" ET du TP "Lecture d'un scanner abdominal" ET du travail en ED lors des séminaires.

⁽⁴⁾ Une UE obligatoire de 30 heures par semestre.

SEMESTRE 4	UE	Disciplines	Responsables Pédagogiques	Volume horaires	ECTS	Durée	Type éval (1)	coeff. CT	coeff. CC	coeff. TP	coeff. TOTAL
	8	Anglais 2	M. CARNET	TD : 12 h	1	1 h	CT (rédac.)	1	-	-	1
	9	Appareil locomoteur	Pr BAULOT Dr MARTZ	51 h 30 dont CM : 44 h TP Anat. : 7 h 30	6	1 h	CT (QCM) + CC + TP (Anat.)	12	3	1	4
	10	Tissu sanguin et système immunitaire	Dr CHRÉTIEN	CM : 18 h	3	1 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	2
	11	De l'agent infectieux à l'hôte	Pr PIROTH	65 h dont CM : 57 h Sém. : 8 h	7	2 h	CT (QCM) + CC	3	1	-	4
	12	Bases moléculaires et cellulaires des pathologies <i>*TP présence obligatoire</i>	Pr DUVILLARD	31 h 30 dont CM : 20 h TP : 5 h* TD : 2 h 30 Sém. : 4 h	3	1 h	CT (QCM) + CC + TP	12	3	1	1
	13	Système neurosensoriel	Dr JACQUIN-PIQUES	69 h 30 dont CM : 56 h ED : 6 h TP Anat. : 7 h 30	7	1 h 30	CT (QCM) + CC + TP (Anat.)	12	3	1	4
	14	<i>Enseignements optionnels</i> ⁽¹⁾		30 h	3		CM : cours magistral TD : travaux dirigés TP : travaux pratiques		Sem. : séminaire CT : contrôle terminal CC : contrôle continu		2
	TOTAL			277 h 30	30						18

⁽¹⁾ Une UE obligatoire de 30 heures par semestre.

Les UE 7 et 14 (*enseignements optionnels*) peuvent être validées

- soit par l'obtention d'UE Recherche (*UE permettant l'obtention partielle d'un master, voir p 21*),
- soit par l'obtention d'UE optionnelles "simples".

Une UE optionnelle dure 1 semestre et vaut 3 ECTS.

Une UE Recherche du Master Santé se déroule sur 2 semestres et vaut 3 ECTS par semestre.

Une UE Recherche du Master Santé Publique et Environnement se déroule sur 1 semestre et vaut 6 ECTS.

Le choix des enseignements optionnels doit s'envisager dans la perspective du DFGSM.

MODALITÉS *du contrôle continu*

Une épreuve de contrôle continu a lieu 2 fois par semestre et porte sur l'ensemble des UE de la période écoulée. En fin de semestre, la moyenne de toutes ces épreuves est calculée et reportée dans chaque UE (*sauf pour l'UE d'anglais*).

Toute absence non justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu entraînera l'attribution de la note zéro à la ou les épreuve(s) à laquelle (auxquelles) l'étudiant ne se sera pas présenté.

Enseignements optionnels

► UE OPTIONNELLES (30h) : 3 ECTS

UE (30 h)	Année d'études	Responsables	Enseignement
Adaptation physiologique et comportementale	PC2 - PC3	Dr JACQUIN-PIQUES agnes.jacquin@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Jeudi de 14 h à 17 h
Anglais oral consultation	PC2 - PC3	M ^{me} CARNET anais.carnet@u-bourgogne.fr	1 ^{er} OU 2 ^e semestre Horaires au choix Jeudi de 14h à 16h ou de 16h à 18h ou vendredi de 8h à 10h ou de 10h à 12h
Anglais mobilité	PC3	M. DE LA GRANGE philippe.de-la-grange@u-bourgogne.fr	1 ^{er} OU 2 ^e semestre Horaires au choix Jeudi de 14h à 16h ou de 16h à 18h
Génétique humaine	PC3	Pr CALLIER patrick.callier@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Jeudi de 14h à 18h
L'enfant	PC2 - PC3	Pr HUET doyen.sante@u-bourgogne.fr	1 ^{er} semestre Lundi de 18h30 à 20h et mardi de 19h à 20h30
Histoire de la médecine et de la pharmacie	PC2 - PC3	Pr CUISENIER jean.cuisenier@numericable.fr M ^{me} TABUTIAUX agnes.tabutiaux@gmail.com	2 ^e semestre Jeudi de 14h à 16h
Médecine, spiritualité et religions	PC2 - PC3	Pr ORTEGA-DEBALLON pablo.ortega-deballon@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Lundi de 18h30 à 20h et mardi de 19h à 20h30
Principes de biologie moléculaire en pratique médicale	PC2 - PC3	Pr BASTIE jean-noel.bastie@chu-dijon.fr	1 ^{er} semestre Jeudi de 14h à 18h
Santé animale et médecine humaine	PC2 - PC3	Pr PIROTH lionel.piroth@chu-dijon.fr	2 ^e semestre Jeudi de 14h à 18h
UE physiopathologie cardiométabolique	PC3	Pr VERGELY catherine.vergely@u-bourgogne.fr	1 ^{er} semestre Jeudi de 14h à 17h (UE Pharmacie)
UE libre Tutorat *	PC2 - PC3	Dr LEMAIRE-EWING stephanie.ewing@chu-dijon.fr	1 ^{er} ou 2 ^e semestre

* Le tutorat ne fait l'objet d'une évaluation qu'au deuxième semestre

► UE RECHERCHE

MASTER 1 mention SANTÉ UE de 60 h : 3 ECTS par semestre		RESPONSABLES
PC2	Biochimie métabolique et régulation ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 15 h à 17 h 30 <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr MASSON Laboratoire de biochimie médicale Plateau Technique de Biologie (rdc haut) Tél. 03 80 29 38 25 david.masson@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Ethique et déontologie médicale ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Lettre de motivation à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr FRANÇOIS-PURSELL Service : médecine légale – Bocage central Tél. 03 80 29 39 16 irene.francois@chu-dijon.fr
PC3	Génétique humaine ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Lettre de motivation et relevé de notes de PC2 à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr CALLIER Service : génétique – Plateau Technique de Biologie Tél. 03 80 29 34 89 patrick.callier@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Hématopoïèse normale et tumorale ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 17 h <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr BASTIE Service : hématologie clinique PPLV - Tél. 03 80 29 50 41 jean-noel.bastie@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Imagerie fonctionnelle et moléculaire ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 17 h <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr COCHET Service : RMN Spectroscopie - Bocage central Tél. 03 80 29 33 58 alexandre.cochet@u-bourgogne.fr
PC3	Inflammation et maladie inflammatoires ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 17 h <i>Relevé de notes de PACES et lettre de motivation à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr BONNOTTE Service : médecine interne Bocage central - Tél. 03 80 29 34 32 bernard.bonnotte@chu-dijon.fr
PC3	Morphologie : anatomie, tissus et fonction imagerie ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 16 h à 19 h	Pr CHEYNEL Service : anatomie UFR des Sciences de Santé - Tél. 03 80 39 33 73 nicolas.cheynel@chu-dijon.fr Pr LOFFROY Service : département de Radiologie et Imagerie médicale Diagnostique et Thérapeutique - Bocage central Tél. 03 80 29 33 58 romaric.loffroy@chu-dijon.fr
PC2 PC3	Oncogenèse, histogenèse et différenciation ENSEIGNEMENT : 1 ^{er} et 2 ^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i>	Pr GHIRINGHELLI Service : cancérologie Centre GF Leclerc - Tél. 03 80 73 75 00 fghiringhelli@cgfl.fr

<p>PC2</p> <p>PC3</p> <p>Pharmacologie fondamentale préclinique et clinique ENSEIGNEMENT : 1^{er} et 2^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Relevé de notes de l'année précédente à déposer au responsable de l'UE</i></p>	<p>Dr GOIRAND INSERM U1231 - Équipe HSPpathies UFR des Sciences de Santé - Tél. 03 80 39 32 92 francoise.goirand@u-bourgogne.fr</p>
<p>PC2</p> <p>PC3</p> <p>Physiopathologie des maladies transmissibles ENSEIGNEMENT : 1^{er} et 2^e semestres : le jeudi de 14 h à 18 h <i>Lettre de motivation et relevé de notes de PACES à déposer au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr PIROTH Service : maladies infectieuses PPLV - Tél. 03 80 29 35 22 lionel.piroth@chu-dijon.fr</p> <p>Pr F. DALLE Service : Parasitologie - Plateau technique de biologie Tél. 03 80 29 57 10 frederic.dalle@chu-dijon.fr</p>
<p>Conception et structure des molécules d'intérêt thérapeutique <i>Lettre de motivation à remettre au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr MITAINE-OFFER Service biochimie pharmacologie Tél. 03 80 39 34 74 acoffer@u-bourgogne.fr</p>
<p>Développement du médicament : de leur mise en forme vers leur évaluation pharmacologique <i>Lettre de motivation à remettre au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr CHAMBIN Service pharmacie galénique Tél. 03 80 39 32 14 odile.chambin@u-bourgogne.fr</p>
<p>Gestion et analyse des risques environnementaux <i>Lettre de motivation à remettre ou à envoyer par mail au responsable de l'UE</i></p>	<p>Dr LIRUSSI Tél. 03 80 39 32 31 ou 03 80 39 32 92 frederic.lirussi @u-bourgogne.fr</p>
<p>Maladies du SNC : modèles animaux, physiopathologie et stratégies thérapeutiques <i>Inscription Scolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr MARIE Service Pharmacodynamie Tél : 03.80.39.32.25 christine.marie@u-bourgogne.fr</p>
<p>PC3</p> <p>Physiopathologie cardio-métabolique <i>Lettre de motivation à remettre au responsable de l'UE</i></p>	<p>Pr VERGELY - Pr ZELLER PEC2 (secrétariat : bureau 132) bureau 134 Tél. : 03.80.39.34.60 catherine.vergely@u-bourgogne.fr</p>
<p>Outils et technologies appliqués à la recherche thérapeutique <i>Inscription Scolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr HEYDEL Tél. 03 80 39 32 17 jean-marie.heydel@u-bourgogne.fr</p>
<p>Nanobiosciences - Nanobiotechnologies <i>Inscription Scolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr LESNIEWSKA Tél : 03.80.39.91.66 eric.lesniewska@u-bourgogne.fr</p>
<p>Chimie extractive et chimie structurale des composés naturels végétaux <i>Inscription Scolarité Pharmacie</i></p>	<p>Pr MITAINE-OFFER Tél. 03 80 39 34 74 acoffer@u-bourgogne.fr</p>

**MASTER 1 mention SANTÉ PUB.
et ENVIRONNEMENT (6 ECTS)**

RESPONSABLE : Pr Quantin
SECRÉTARIAT : M^{me} Gwenaëlle PERIARD
(tél. 03 80 39 34 21, gwenaelle.periard@chu-dijon.fr)

PC2 **Parcours Épidémiologie Recherche Clinique, Évaluation (ERCE)**
UE Statistiques de bases - 1^{er} semestre

PC3 **Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)**
UE Méthodes d'investigation quantitative et qualitative - 1^{er} semestre

Parcours Épidémiologie Recherche Clinique, Évaluation (ERCE)
UE Stage d'initiation à la recherche en santé publique - 2^e semestre

Parcours Intervention en Promotion de la Santé (IPS)
UE Intervention et évaluation en santé publique
ou
UE déterminants et leviers d'action en santé - 2^e semestre

MODALITÉS des épreuves pratiques (TP, TD, ED)

Elles sont constituées :

- de **CONTROLES CONTINUS**
- ou d'une **ÉPREUVE ORALE**

Il est rappelé que les Travaux Pratiques et Enseignements Dirigés (Anglais) ont un caractère obligatoire.

SESSIONS D'EXAMEN

Les étudiants doivent consulter régulièrement l'emploi du temps sur le site web et/ou le panneau d'affichage, dans les 15 jours précédent les épreuves.

1^{ère} SESSION : du 5 au 21 décembre 2018 et du 12 au 27 avril 2019
+ UE optionnelles Pharmacie du 12 au 21 décembre 2018
et du 2 au 17 mai 2019

2^e SESSION : du 5 au 13 juin 2019 + Pharmacie du 3 au 21 juin 2019

RÈGLES de VALIDATION et de capitalisation

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- **COMPENSATION** : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre.

La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé :

- si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est $\geq 10/20$,
- et si aucune UE n'a de note $< 09/20$.

Cette compensation s'effectue uniquement au sein d'une même session et d'un même semestre. Toutes les UE ajournées doivent être repassées à la session suivante.

- **CAPITALISATION** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée $\geq 10/20$ par compensation entre chaque matière de l'UE.

Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

2^e SESSION :

Les étudiants ajournés à l'issue de la 1^{ère} session, c'est-à-dire s'ils obtiennent une note $< 9/20$ ou s'ils n'ont pas la moyenne générale, devront repasser en 2^e session toutes les UE pour lesquelles ils ont obtenu une note < 10 . Cependant, les notes de TP et de contrôle continu seront conservées, même lorsqu'elles sont < 10 .

ADMISS AU SEMESTRE = SEMESTRE VALIDÉ (Les éléments appartenant au semestre validé ne doivent pas faire l'objet d'un rattrapage).

Validation de la PC2 : Semestres 3 et 4 validés.

Toutefois, un étudiant ajourné en PC2 pourra être autorisé à poursuivre en PC3 avec une dette (UE $< 10/20$ dans un semestre non validé) de 2 UE et/ou de 8 ECTS maximum.

Les étudiants AJAC (AJournés Autorisés à Continuer) autorisés à accéder en PC3 avec une dette ne repasseront que le contrôle terminal des UE en dette. Les notes de contrôle continu et de TP seront neutralisées.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES pour les redoublants

Les étudiants redoublants auront le choix de conserver ou de repasser leur contrôle continu. S'ils décident de repasser ces contrôles continus, **ils renoncent définitivement à leur note antérieure**. Ce choix devra être notifié par écrit au service de la scolarité un mois avant la date de la première épreuve de contrôle continu.

La capitalisation des UE optionnelles en cas de redoublement est possible. Un étudiant redoublant peut choisir de passer une autre UE optionnelle que celle qu'il a validée antérieurement et la capitaliser pour l'année suivante.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

UE Optionnelles et Recherche - 1^{ère} session

UE RECHERCHE	Contrôle terminal UEA 1 ^{er} semestre	Contrôle terminal UEB 2 ^e semestre
BIOCHIMIE MÉTABOLIQUE ET RÉGULATIONS		
ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MÉDICALE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
HÉMATOPOIÈSE NORMALE ET TUMORALE		
IMAGERIE FONCTIONNELLE ET MOLÉCULAIRE		
INFLAMMATION ET MALADIES INFLAMMATOIRES	Jeudi 22 novembre 2018	Jeudi 28 mars 2019
MORPHOLOGIE MORPHOGENÈSE IMAGERIE		
ONCOGENÈSE, HISTOGENÈSE ET DIFFÉRENCIATION	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
PHARMACOLOGIE EXPÉRIMENTALE PRÉCLINIQUE ET CLINIQUE		
PHYSIOPATHOLOGIE DES MALADIES TRANSMISSIBLES		

UE OPTIONNELLES	Contrôle terminal 1 ^{er} semestre	Contrôle terminal 2 ^e semestre
ADAPTATION PHYSIOLOGIQUE ET COMPORTEMENTALE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
ANGLAIS ORAL CONSULTATION		<i>déterminé ultérieurement</i>
ANGLAIS MOBILITÉ		
GÉNÉTIQUE HUMAINE		
HISTOIRE DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
MÉDECINE ET RELIGIONS		
L'ENFANT		
PRINCIPES DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE EN PRATIQUE MÉDICALE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
SANTÉ ANIMALE ET MÉDECINE HUMAINE	Lundi 17 décembre 2018	Vendredi 12 avril 2019
PHARMACIE	du 12 au 21 décembre 2018	du 2 au 17 mai 2019

Calendrier des examens

1^{ère} session - 2018 | 2019

PC2

PC3

SEMESTRE 1

MATIERES	SALLE DES EXAMENS (partie 1) DATES
UE2 BASES MOLÉCULAIRES ET TISSULAIRES DE TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX	du 17 au 21 décembre 2018 <i>(examens sur tablettes)</i>
UE3 BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE, ILLUSTRATIONS ET MOYENS D'EXPLORATION	
UE6 NUTRITION	
UE4 APPAREIL DIGESTIF	
UE5 APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE	

MATIERES	SALLE DES EXAMENS (partie 2) DATES
UE2 BIOSTATISTIQUES	du 3 au 21 décembre 2018 <i>(examens sur tablettes)</i>
UE5 IMMUNOPATHOLOGIE IMMUNO-INTERVENTION	
UE4 APPAREIL RESPIRATOIRE	
UE3 GÉNÉTIQUE MÉDICALE	
UE6 REIN ET VOIES URINAIRES	

PC2	UE1 ANGLAIS (examen oral)	du 3 au 7 décembre 2018	<i>par voie d'affichage</i>
PC3	UE1 ANGLAIS (examen oral)	du 3 au 7 décembre 2018	

SEMESTRE 2

SALLE DES EXAMENS (partie 2)

* sauf anglais partie 1 et 2

PC2	UE8 ANGLAIS - 2 ^e partie	
PC3	UE8 ANGLAIS - 2 ^e partie*	
PC2	UE11 DE L'AGENT INFECTIEUX A L'HOTE	
PC3	UE11 REVÊTEMENT CUTANÉ	
PC2	UE12 BASES MOLÉCULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	
PC3	UE9 SANTÉ, HUMANITÉ, SOCIÉTÉ	du 12 au 27 avril 2019
PC2	UE9 APPAREIL LOCOMOTEUR	
PC3	UE12 HORMONOLOGIE & REPRODUCTION	
PC2	UE10 TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE	
PC3	UE13 TISSU SANGUIN	
PC2	UE13 SYSTEME NEUROSENSORIEL	
PC3	UE10 SÉMIOLOGIE GÉNÉRALE	

JURY

Le jury, désigné par le président de l'Université, est souverain.

DÉLIBÉRATION DES JURYS - 1 ^{ère} SESSION :		AFFICHAGE	
PC2 semestre 1		Jeudi 24 janvier 2019	14 h le 25 janvier 2019
PC2 semestre 2		Jeudi 16 mai 2019	14 h le 17 mai 2019

DÉLIBÉRATION DES JURYS - 2 ^e SESSION :		AFFICHAGE	
PC2		Lundi 8 juillet 2019	14 h le 9 juillet 2019

PC2

UE 1 et 8 ANGLAIS

Responsable pédagogique : M. Didier CARNET

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Savoir communiquer, lire et rédiger des documents réglementaires, techniques et scientifiques (lettres, documents, dossiers), des rapports, des notes, en langue étrangère notamment l'anglais.
- Encourager la lecture d'un ou plusieurs ouvrages sur le thème des sciences de la santé et de la société ainsi que la lecture de publication en anglais.

PC2

UE 2 BASES MOLECULAIRES CELLULAIRES ET TISSULAIRES DE TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Responsable pédagogique : Pr Marc BARDOU, Dr Françoise GOIRAND

PROGRAMME d'ENSEIGNEMENT

- Les différents types de récepteurs et leur mode de régulation
- Interactions médicament-récepteur. relations effets-doses, effets-concentrations. Variabilité des effets des médicaments (tolérance, tachyphyllaxie)
- Etude pharmacogénétique des récepteurs
- Pharmacocinétique: voies d'administration et biodisponibilité, transport et métabolisme des médicaments, voies d'élimination (clairance et demi-vie).
- Méthodes d'étude et de sélection des médicaments chez l'homme. La méthodologie des essais cliniques
- Evaluation des médicaments après leur mise sur le marché. Principes de Pharmacocépidémiologie
- Pharmacologie des récepteurs adrénergiques
- Pharmacologie des récepteurs cholinergiques

- Facteurs de variabilité de la réponse aux médicaments: facteurs génétiques, facteurs physiologiques (âge, sexe, grossesse), physiopathologiques (insuffisances hépatique, rénale, cardiaque), facteurs environnementaux et médicamenteux (interactions médicamenteuses).
- Analyse des effets indésirables liés aux traitements: reconnaissance, imputabilité, notification, conduite à tenir. Organisation de la pharmacovigilance.
- Pharmacologie des récepteurs sérotoninergiques
- Pharmacologie des récepteurs histaminergiques
- Pharmacologie des récepteurs au GABA
- Pharmacologie des récepteurs de la dopamine
- Pharmacologie du système rénine angiotensine Aldostérone

BIOPATHOLOGIE TISSULAIRE, ILLUSTRATIONS ET MOYENS D'EXPLORATION

Responsable pédagogique : Pr Alexandre COCHET

PROGRAMME d'ENSEIGNEMENT

COURS MAGISTRAUX

- Gestion du prélèvement tissulaire : du patient aux bio-collections
- Principales lésions et éléments de nomenclature des processus pathologiques
 - Lésions élémentaires des cellules, organes et tissus
 - Physiopathologie et aspects morphologiques des réactions inflammatoires aigües et chroniques. Fibrose
 - Pathologie du développement
- Principes physiques de l'IRM
- Principes physiques de la Médecine nucléaire
- Principes physiques des Rayons X et du Scanner

TRAVAUX PRATIQUES

- Imagerie
- Optique géométrique
- Exploration de la vision
- Exploration de l'audition

UE 4 APPAREIL DIGESTIF

Responsable pédagogique : Pr Pablo ORTEGA-DEBALLON

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

L'objectif principal est de rendre évident en permanence le lien **STRUCTURE** (anatomie, histologie, anatomie radiologique) – **FONCTION** (physiologie, explorations fonctionnelles) – **DYSFONCTION** (physiopathologie, bases de pharmacologie) – **manifestation clinique** (**SEMILOGIE**, surtout la sémiologie clinique).

La physiopathologie sera présentée avec la sémiologie.

- Introduction à l'UE
- Embryologie de l'appareil digestif
- Anatomie de l'appareil digestif
- Anatomie radiologique
 - Méthodes d'imagerie
- Physiologie de l'appareil digestif
- Explorations fonctionnelles digestives
- Histologie de l'appareil digestif
- Sémiologie de la cavité orale et du pharynx
- Sémiologie médicale de l'appareil digestif
- Sémiologie chirurgicale abdominale
- Sémiologie chirurgicale infantile
- Métabolisme hépatique et sémiologie biochimique
- Sémiologie radiologique digestive
- Bases pharmacologiques des traitements digestifs
- Cas clinique / Evaluation de l'enseignement
- Introduction à l'Appareil Digestif
 - Observation clinique
- Embryologie de l'Appareil Digestif I-II
- Anatomie digestive I-XVII
- Histologie digestive I-VI
- Physiologie : Etape buccale et cesophagienne I-II
- Physiologie : Etape gastrique I-II
- Physiologie : Carrefour hépatique et pancréatique I-II
- Physiologie : Etape intestinale I-II
- Métabolisme de la bilirubine
- Marqueurs hépatiques biologiques
- Examen de la cavité orale et de l'oropharynx
- Lésion de la muqueuse de la cavité orale et oropharynx
- Syndrome douloureux de la cavité orale et oropharynx
- Syndrome tumoral de la cavité orale et oropharynx
- Techniques en radiologie digestive
 - Anatomie radiologique
- Technique de l'échographie
 - Sémiologie échographique
- Sémiologie radiologique digestive I
- Sémiologie radiologique digestive II
- Explorations fonctionnelles digestives I-III
- Sémiologie médicale I-X
- Sémiologie chirurgicale : bases physiopathologiques de la douleur abdominale
 - Examen clinique
- Sémiologie chirurgicale : œsophage
- Sémiologie chirurgicale : estomac
- Sémiologie chirurgicale : intestin grêle et colon
- Sémiologie chirurgicale : ictere retentionnel, lithiasè biliaire, pancréatite
- Sémiologie chirurgicale infantile I - II
- Syndrome abdominale aigüe: douleur inflammatoire, péritonite
- Syndrome abdominal aigüe : occlusion, ischémie digestive
- Pathologie pariétale abdominale
- Notions de pharmacologie I
- Notions de pharmacologie II

UE 5 APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE

Responsable pédagogique : Pr Gabriel LAURENT

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Présentation du module
- Embryologie cardiaque
- Histologie cardiaque
- Anatomie cardiovasculaire
- Anatomie pathologique de l'athérome
- Physiopathologie biochimique de l'athérome
- Aspects moléculaires de l'accumulation de cholestérol dans la plaque d'athérome
- Le potentiel d'action cardiaque, les principaux canaux, courants ioniques cardiaques
- Couplage excitation-contraction dans les cardiomyocytes
- L'automatisme cardiaque, la conduction, la théorie d'Einthoven, les phénomènes cellulaires à l'origine du signal ECG ; Principe de l'ECG
- Activité mécanique cardiaque: Relation pression-volume, notions de précharge, postcharge, compliance et contractilité
- Activité mécanique cardiaque : Le métabolisme énergétique ; la respiration mitochondriale
- Système adrénérégique ; effets de la stimulation bêta 1 adrénérégique sur la contraction
- Système rénine-angiotensine
- Remodelage ventriculaire physiologique et pathologique
- Régulation de la vasomotricité périphérique, pression artérielle, déterminants du débit cardiaque et sa régulation
- Bases pharmacologiques des traitements anti HTA
- Bases pharmacologiques des traitements hypolipémiants
- Sémiologie cardiaque : signes fonctionnels
- Bases pharmacologiques des traitements antiarythmiques
- Sémiologie cardiaque : signes physiques
- Bases pharmacologiques des traitements de l'angoir
- Examens complémentaires en cardiologie
- ECG 1 : Lecture de l'ECG normal
- Physiopathologie et sémiologie de l'hémostase
- Concept d'athérothrombose
- Adaptation cardiovasculaire à l'exercice
- Etude de la fonction ventriculaire gauche par la scintigraphie à l'équilibre
- Etude de la perfusion myocardique par la scintigraphie
- L'IRM du cœur et de l'aorte : anatomie fonction et perfusion
- Bases physiopathologiques des traitements non pharmacologiques 1 : Thérapeutiques électriques cardiaques
- Sémiologie clinique et paraclinique de l'insuffisance cardiaque
- Imageries cardiaques : principaux aspects sémiologiques : ischémie et nécrose myocardique, embolie pulmonaire, insuffisance cardiaque, désynchronisation cardiaque, anomalies de la paroi aortique
- Technique de l'examen vasculaire normal - signes fonctionnels - signes physiques - sémiologie paraclinique : doppler artériel et veineux, artériographie, scanner, ARM
- Artériopathies 1 : Ischémie aiguë des membres inférieurs - artériopathie chronique occlusive des membres inférieurs - claudication intermittente - douleurs permanentes de l'artériopathie des membres inférieurs
- Artériopathies 2 : troubles trophiques cutanés d'origine vasculaire des membres inférieurs, maladie de Buerger, anévrisme de l'aorte abdominale
- Sémiologie biologique de l'ischémie myocardique et de l'insuffisance cardiaque.
- ECG 2: Blocs de branches, hémiblocs, hypertrophies
- Cardiogénétique
- Grosse jambe aiguë (thrombose veineuse profonde, thrombose cave inférieure, œdème de revascularisation, lymphangite, algodystrophie, érysipèle, dermo-hypodermitite aiguë, cellulite nécrosante, hématome, rupture de kyste poplité, lésions ligamentaires)- grosse jambe chronique (avec œdème (insuffisance veineuse chronique, lymphoœdème) sans œdème (lipodystrophie, tumeur) – insuffisance veineuse chronique des membres inférieurs

- Acrosyndromes vasculaires (phénomène de Raynaud, erythermalgie, acrocyanose, ischémie digitale permanente, engelure, hématome spontané d'un doigt, syndrome de l'orteil bleu) - Syndromes de compression vasculaire (syndrome du défilé thoraco brachial, syndrome de Cockett, piège poplité)
- Syndrome des loges
- Bases physiopathologiques des traitements non pharmacologiques : Activité physique, rééducation
- Bases pharmacologiques des traitements de l'insuffisance cardiaque

- Bases pharmacologiques des traitements anticoagulants : héparines et AVK 1
- Sémiologie physiopathologique des états de chocs
- Traitements antiagrégants plaquettaires et thrombolytiques
- Bases physiopathologiques des traitements non pharmacologiques : Revascularisations myocardiques

PC2

UE 6 NUTRITION

Responsable pédagogique : Dr Marie-Claude BRINDISI

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

COURS MAGISTRAUX

- Les organismes officiels en charge de la qualité et de la sécurité de l'alimentation en France et à l'étranger
- Réglementation relative à l'étiquetage et à la communication sur les aliments et leurs propriétés : notion d'« allégation »
- Les besoins alimentaires et nutritionnels pour les différentes populations : notions de BNM, d'ANC, d'AJR, d'apport adéquat, etc
- Structure, métabolisme et exploration des lipoprotéines
- Le métabolisme protéique : valeur nutritionnelle des différentes protéines ; besoins et carences protéiques
- Les matières grasses alimentaires
- Nutrition et système immunitaire : prébiotiques et probiotiques
- Métabolisme des vitamines, minéraux et oligo-éléments : structure, besoins, apports, déficience et/ou carence. Exemples de pathologies associées
- Effets nutritionnels des fibres
- Régulation de la masse corporelle, contrôle neurophysiologique, neuroendocrinien et neurosensoriel de la prise alimentaire
- Interrelations entre les différents métabolismes (synthèse d'ensemble)

- Comportements alimentaires : aspects sociologiques et psycho-comportementaux (modèle d'Ancel Keys)
- Nutrition fondamentale de l'enfant
- Alimentation, nutrition et activité physique et sportive
- Nutrition de la personne âgée : besoins spécifiques, sémiologie de la dénutrition et prévention
- Sémiologie du surpoids et de l'obésité
- Sémiologie des dénutritions et de l'anorexie mentale
- Perspectives sur les traitements pharmacologiques des troubles du comportement alimentaire
- Bases pharmacologiques du traitement des dyslipidémies
- La recherche clinique en nutrition et alimentation

TRAVAUX PRATIQUES

- Les compartiments corporels : mesure de la composition corporelle
- Evaluation de la balance énergétique

PRÉSENCE AUX TP OBLIGATOIRE

APPAREIL LOCOMOTEUR

Responsable pédagogique : Pr Emmanuel BAULOT et Dr Pierre MARTZ

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Tissu cartilagineux et synovial normal
- Interprétation d'un liquide articulaire
- Sémiologie de l'arthrose et des arthrites
- Tissu osseux normal : équilibre ostéoformation/ostéolyse
- Marqueurs osseux
- Sémiologie des ostéopathies fragilisantes et densitométrie
- Métabolisme phospho-calcique normal
- Dysfonctionnement du métabolisme phospho-calcique
- Anatomie et biomécanique de l'épaule
- Sémiologie médicale de l'épaule
- Sémiologie chirurgicale de l'épaule
- Anatomie et biomécanique du coude
- Sémiologie médicale du coude
- Sémiologie chirurgicale du coude
- Anatomie et biomécanique main/poignet
- Sémiologie médicale main/poignet
- Sémiologie chirurgicale main/poignet
- Anatomie et biomécanique du rachis
- Sémiologie médicale rachis
- Sémiologie chirurgicale rachis
- Anatomie et biomécanique de la hanche
- Sémiologie médicale hanche
- Sémiologie chirurgicale hanche
- Anatomie et biomécanique du genou
- Sémiologie médicale genou
- Sémiologie chirurgicale genou
- Anatomie et biomécanique cheville / pied
- Sémiologie médicale cheville/pied
- Sémiologie chirurgicale cheville/pied
- Marche normale/marche pathologique
- Evaluation de l'appareil locomoteur : mécanismes de compensation
- Histologie muscles
- Physiologie muscles
- Marqueurs musculaires
- Sémiologie chirurgicale des atteintes musculaires
- Embryologie squelette
- Age osseux et croissance squelettique
- Troubles de la croissance squelettique et défaut d'axe

TISSU SANGUIN ET SYSTÈME IMMUNITAIRE

Responsable pédagogique : Pr Marie-Lorraine CHRÉTIEN

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Etapes de l'hématopoïèse
- Hématoïdes
- Granulocytes/Cellules Mononucléées/Mastocytes
- Interprétation de l'hémogramme et du myélogramme
- Structure du système immunitaire
- Lymphocytes
- Mécanismes effecteurs de l'immunité
- Système immunitaire en action (1)
- Système immunitaire en action (2)
- Immuno analyses/Immunophénotypage
- Etapes de l'hémostase physiologique
- Groupe Sanguin

UE 11 DE L'AGENT INFECTIEUX A L'HOTE

Responsable pédagogique : Pr Lionel PIROTH

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Décrire les principales modalités d'interactions hôte-agents infectieux
- Développer les différents aspects épidémiologiques, sémiologiques, (cliniques et biologiques), les outils diagnostiques des maladies infectieuses des zones tempérées et tropicales
- Développer les bases fondamentales de l'utilisation des anti-infectieux

Principaux items pédagogiques

- Acquisition des définitions sémiologiques pertinentes en pathologie infectieuse et tropicale (1 heure) + sémiologie des principaux tableaux (hors respiratoire, cf séminaire)
- Bactériologie
 - Présentation bactériologie
 - Classification bactérienne
 - Génétique bactérienne
 - Antibiotiques : classes, mode d'action
 - Les agents bactériens :
 - Staphylocoque, corynèbactérie, Bacillus.
 - Streptocoques, entérocoques
 - Bactéries intracellulaires (Bartonella, Chlamydiae, Rickettsia, Legionella, Listeria, Francisella).
 - Autres bactéries à gram négatif (Acinetobacter, Brucella). Mycoplasma,
 - Entérobactéries, Neisseria, Pseudomonas aeruginosa
 - Mycobactéries
 - Les bactéries anaérobies
 - Physiopathologie et moyens diagnostiques
 - Hémocultures, septicémies endocardites.
 - Infections urinaires
 - Les méningites
 - MST
- Virologie
 - a) Interactions hôte-agents infectieux
 - Définition, structure, classification, génétique et évolution des virus
 - Multiplication et antiviraux
 - Physiopathologie des infections virales, virulence, virus et cancer, réponses immunes aux infections virales
 - Épidémiologie des infections virales, Les moyens de prévention, vaccins
 - Méthodes d'étude et de diagnostic
 - b) Physiopathologie des Maladies Infectieuses
 - Picornaviridae, virus des gastroentérites (rotavirus, calicivirus, astrovirus)
 - Virus des hépatites A et E (VHA et VHE)
 - Arboviroses (Alphavirus, Flavivirus, Bunyavirus)
 - Zoonose (rage, Filovirus, Arenavirus, virus Hantaan)
 - Virus des d'hépatites B et C (VHB, VHC,)
 - Virus de l'immunodéficience humaine (HIV) et rétrovirus
 - Herpesviridae
 - Adenoviridae, Polyomaviridae, Poxviridae
 - Infections de la peau et muqueuses dont IST
 - Virus et maladies éruptives (rougeole, rubéole, parvovirus, varicelle, Poxvirus, ...)
 - Papillomavirus,
 - Infections du système nerveux central
 - Agents infectieux non conventionnels (prions)
 - Virus et infections neurologiques

- Mycologie et parasitologie

a) Introduction à la parasitologie mycologie (1 heure): Parasites et champignons d'intérêt médical : structure, classification, interactions avec l'hôte Parasitoses et mycoses de la peau, des phanères et des muqueuses

- ectoparasitoses : gale ; pédiculose
- candidoses superficielles
- infections à dermatophytes
- trichomonose uro-génitale

c) Parasitoses du système digestif

- amibiase, giardiase
- taeniasis, cysticercose
- echinococcoses
- oxyurose, ascaridiose
- ankylostomose, anguillulose,
- distomatoses

d) Parasitoses et mycoses du sang, de la moelle et des tissus

- paludisme
- toxoplasmose
- leishmanioses
- trichinellose, toxocarose
- candidoses profondes

e) Parasitoses et mycoses : synthèse épidémiologique et diagnostique

- Parasites et champignons émergents
- Synthèse diagnostique : hyper-éosinophilie parasitaire et autres syndromes

- Séminaires transversaux

a) infections des voies aériennes supérieures et inférieures

- sémiologie des infections respiratoires
- moyens diagnostiques bactériologiques dans les infections ORL et pulmonaires
- Virus et infections respiratoires (Orthomyxoviridae, Paramyxoviridae)
- Aspergillose et autres infections pulmonaires à moisissures

b) infections materno-fœtales

- Virus et grossesse (rubéole, herpesvirus, parvovirus, ...)
- Listeria monocytogenes, streptocoques beta hémolytiques du groupe B, E. coli
- Toxoplasmose de la mère et de l'enfant : stratégies de diagnostic biologique

BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES

Responsable pédagogique : Pr Laurence DUVILLARD

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Principales méthodes d'étude des biomolécules
- Anomalie de structure et de fonctionnalité des constituants cellulaires : exemple de la mucoviscidose
- Exploration des protéines plasmatiques et urinaires : électrophorèse des protéines, immunofixation,
- dosage des protéines spécifiques. Profils pathologiques (dysglobulinémies, syndrome inflammatoire, dénutrition ...)
- Principales techniques de biologie moléculaire
- Cancérologie : régulation, cycle cellulaire , apoptose, microenvironnement tumoral et néoangiogénèse
- Des biomolécules aux lésions cellulaires
- Porphyries
- Stress oxydant
- Interactions métabolisme-signalisation-expression génique : exemple de l'insulinorésistance et du diabète de type 2 (métabolisme des glucides et des lipides)

SYSTEME NEUROSENSORIEL

Responsable pédagogique : Dr Agnès JACQUIN-PIQUES

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT

- Introduction sur le système nerveux central et périphérique normal et pathologie
- Anatomie fonctionnelle des voies motrices centrales
- Anatomie fonctionnelle des voies motrices périphériques
- Anatomie fonctionnelle des voies sensitives
- Anatomie fonctionnelle du Tronc Cérébral et des Nerfs Crâniens
- Anatomie Fonctionnelle des voies de l'équilibre et de la coordination des mouvements
- Anatomie Fonctionnelle des Noyaux Gris Centraux et de la vigilance
- Anatomie Fonctionnelle du langage, de la mémoire et de la cognition et des comportements
- Anatomie Fonctionnelle de la fonction vésicale
- Anatomie Fonctionnelle des voies optiques, visuelles et auditives
- Anatomie Fonctionnelle des méninges, de la barrière hémato-cérébrale et des vaisseaux
- Anatomie morphologique du cerveau et de ses vaisseaux
- Anatomie morphologique de la moelle épinière et des racines nerveuses
- Histologie
- Physiologie
- Biophysique
- Le syndrome pyramidal
- Le syndrome neurogène périphérique et le syndrome myogène
- Les syndromes sensitifs
- Les syndromes médullaires
- Séméiologie des nerfs crâniens
- Le syndrome extra-pyramidal
- Séméiologie des troubles de vigilance
- Séméiologie des céphalées
- Séméiologie de la douleur
- Les syndromes confusionnels
- Séméiologie des aphasiés
- Séméiologie des troubles mnésiques
- Séméiologie des démences
- Séméiologie des troubles oculaires
- Les syndromes vestibulaires et cérébelleux
- Séméiologie des troubles du sommeil
- Séméiologie des crises épileptiques
- Séméiologie des troubles auditifs
- Les traitements anti-
- les anti-épileptiques
- Les syndromes délirants
- Séméiologie des troubles de l'humeur et des émotions
- Traitement des conduites addictives
- Les traitements antalgiques
- Les traitements antimigraineux

les MASTERS de Médecine

Master Santé

Les étudiants intéressés par le Master 1^{ère} année mention Santé doivent obligatoirement valider, au cours des années PC2 et PC3, 2 UE recherche au choix dans la liste présentée en pages 6 et 7.

Les critères de validation de ces UE Recherche sont différents selon qu'ils concernent le Master Santé ou les années PC2 et PC3.

Calcul pour PC2 PC3 : Semestre 1 = UE Recherche 1^{er} semestre : ECA - contrôle terminal (CT)
Semestre 2 = UE Recherche 2^e semestre : ECB (CT) + contrôle continu (CC)

Calcul pour le Master Santé : Moyenne = ECA + ECB + CC ≥ 10/20 et travail personnel ≥ 10/20

L'inscription au Master s'effectue en deuxième cycle. Les résultats des UE Recherche validées en PC2 et PC3 sont alors pris en compte.

L'obtention du Master nécessite :

1/ la validation d'UE obligatoires (42 ECTS) par équivalence avec certains enseignements obligatoires de la première année du 2^e cycle (MM1)

2/ une UE transversale obligatoire : UE Biostatistique de PC3 (6 ECTS)

3/ deux UE optionnelles de formation à la recherche (12 ECTS) voir liste pages 6 et 7

4/ UE modèles expérimentaux en médecine (UE Optionnelle MM1)

➔**Responsable :** Pr Laurence DUVILLARD
laurence.duvillard@chu-dijon.fr

Master Santé Publique et Environnement

Le parcours «cursus Santé» du Master 1 Santé Publique et Environnement spécialité épidémiologie, recherche clinique et évaluation (ERCE) et spécialité "Intervention et promotion de la Santé" (IPS) de l'interrégion Nord-Est est ouvert en optionnel aux étudiants en santé. Cet enseignement offre une formation complémentaire particulièrement utile pour préparer l'ECN (LCA).

Il est conseillé de s'inscrire à ces optionnels dès l'année de PC2 afin de valider les principales UE du M1 avant l'entrée en MM1. Les cours et les exercices sont disponibles via internet (e-learning) et les enseignements dirigés sont organisés en présentiel à l'UFR des Sciences de Santé.

➔**Responsable :** Pr Catherine QUANTIN (catherine.quantin@chu-dijon.fr)

2.2 SESSIONS D'EXAMEN

2.2.1 organisation des sessions

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont obligatoirement organisées en Licence : une session initiale et une session de rattrapage. Il ne peut être ajouté de session supplémentaire. La session initiale a lieu à l'issue de chaque semestre.

L'organisation de la session de rattrapage en Licence intervient dans un délai minimum de quatorze jours après la publication des résultats. Le non-respect de cette obligation peut entraîner l'annulation de la session de rattrapage.

La fiche filière peut le cas échéant préciser les modalités d'organisation de la session de rattrapage.

2.2.2 absence aux examens

Toute absence à un examen doit être justifiée auprès du service de scolarité ou du secrétariat pédagogique (cf 1.2.8).

Pour l'examen terminal, quel que soit le type d'absence (ABJ ou ABI), l'étudiant.e est déclaré.e défaillant.e. Il/elle ne peut dès lors valider la session du semestre au titre duquel il/elle a subi les épreuves. Le jury souverain appréciera toute situation particulière.

2.2.3 report des notes entre les deux sessions

L'étudiant.e non admis.e en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant.e repasse pour chacune des UE non validées, les matières auxquelles il/elle n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des semestres ou UE validé(e)s en session initiale (notes supérieures ou égales à 10/20) sont reportées automatiquement et utilisées dans le calcul de la session de rattrapage.

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session, sauf pour les notes de contrôle continu qui peuvent être conservées d'une session à l'autre.

2.3 ORGANISATION DES EXAMENS

2.3.1 convocation des candidat.e.s

La convocation aux épreuves (écrites et orales) est opérée exclusivement par voie d'affichage officiel sous panneau (affichage « papier »), avec indication de la date, de l'heure et du lieu de l'examen. Elle peut, le cas échéant, faire l'objet d'une publication parallèle sur l'ENT.

A titre dérogatoire, une convocation individuelle est envoyée aux étudiant.e.s bénéficiant d'un régime spécial attesté par le service de scolarité (cf 1.2.8).

L'affichage tenant lieu de convocation, le délai entre cet affichage et l'examen ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.

La convocation doit indiquer aux étudiant.e.s l'horaire de début de l'épreuve et doit clairement préciser qu'ils/elles doivent être sur place avant le début de l'épreuve, afin que les vérifications d'usage puissent être faites en temps utile.

2.3.2 sujets des épreuves

Chaque enseignant.e est responsable du sujet qu'il/elle donne :

- il/elle précise sur le sujet les documents ou matériels autorisés ainsi que la durée de l'épreuve. Le barème sera précisé pour les épreuves prenant la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) à points négatifs. En l'absence d'indication, aucun document ou matériel ne sera autorisé ; tout matériel électronique, informatique, multimédia est interdit sauf autorisation expresse du/de la responsable de l'épreuve ;

- il/elle remet le sujet au service compétent suffisamment à l'avance pour permettre le bon déroulement de l'examen ;
- il/elle relit le sujet après mise en page et signe, le cas échéant, le « bon à tirer » ;
- il/elle veille à la transmission du sujet ;
- il/elle est responsable de la surveillance de l'épreuve.

2.4 CONDITIONS D'EXAMEN

Les surveillant.e.s sont informé.e.s des conditions particulières d'examen dont bénéficient certain.e.s candidat.e.s (exemples : tiers temps supplémentaire de composition, dictionnaire papier autorisé pour les étudiant.e.s ERASMUS).

Afin que les aménagements prévus puissent être pris en compte pour les candidat.e.s handicapé.e.s, il est impératif que les étudiant.e.s concerné.e.s transmettent à leur scolarité ou à leur secrétariat pédagogique un exemplaire du certificat médical établi par le CPSU dès qu'ils/elles le reçoivent.

2.4.1 surveillance des salles d'examen

Il convient d'éviter de mettre dans une même salle des examens de durée différente.

Les enseignant.e.s de la discipline assurent en priorité la surveillance des épreuves d'examen, partiels et épreuves finales.

Pour les examens terminaux écrits, quel que soit le nombre d'étudiant.e.s, chaque salle d'examen comprend obligatoirement un minimum de deux surveillant.e.e.s dont l'un/une est désigné.e comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen). En outre, l'un/l'une des surveillant.e.s est le/la responsable du sujet de l'épreuve.

Dans les amphithéâtres où le nombre d'étudiant.e.s est supérieur à 100, trois surveillant.e.s au moins sont désigné.e.s.

Les surveillant.e.s sont présent.e.s dans la salle d'examen de préférence quinze minutes avant le début de l'épreuve :

- ils/elles s'assurent de la préparation matérielle de la salle (places numérotées, matériel de composition (brouillons et copies ...); une liste des candidat.e.s inscrit.e.s à l'examen terminal, établie par la scolarité est remise au/à la surveillant.e. responsable de la salle. Cette liste porte un numéro d'identification pour chaque candidat.e à l'examen. Elle peut être affichée à l'entrée de la salle d'examen ;
- ils/elles vérifient l'identité des candidat.e.s à l'entrée de la salle ou en passant dans les rangs et en pointant la liste d'appel avec les cartes d'étudiant.e.s ;
- ils/elles peuvent demander à tout moment de l'épreuve* à des étudiant.e.s dont les oreilles ou le cou ne sont pas apparents de les découvrir momentanément afin de vérifier qu'ils/elles n'ont pas d'appareils de communication auditifs.

*car il est possible de rajouter les écouteurs en cours d'épreuve

2.4.2 accès des candidat.e.s aux salles d'examen

L'accès de la salle d'examen est interdit à tout.e candidat.e qui se présente après l'ouverture de(s) enveloppe(s) contenant les sujets et mention en est faite sur le procès-verbal d'examen⁵.

EXCEPTION : toutefois, le/la surveillant.e. responsable de la salle pourra à titre exceptionnel, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure laissé à son appréciation, autoriser un.e étudiant.e à composer. Aucun temps supplémentaire ne sera donné à l'étudiant.e concerné.e. Mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

Aucun.e candidat.e n'est autorisé.e à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition une fois les sujets distribués, même s'il/elle rend une copie blanche.

Les candidat.e.s qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisé.es qu'un.e par un.e. Ils/elles devront remettre leur copie au surveillant.e qui leur restituera à leur retour.

2.4.3 anonymat des copies⁶

Les modalités d'organisation des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

2.4.4 établissement du procès-verbal d'examen

À l'issue de l'épreuve, les surveillant.e.s doivent obligatoirement :

- remplir le procès-verbal d'examen sur lequel figurent en particulier le nombre d'étudiant.e.s présent.e.s, présent.e.s non-inscrit.e.s, absents, le nombre de copies remises, les observations ou incidents constatés pendant l'examen ;
- remettre au responsable de l'épreuve (à la scolarité ou au secrétariat de section) le procès-verbal renseigné et signé par les surveillant.e.s, la liste d'appel et d'émargement, les copies d'examen.

2.5 FRAUDES AUX EXAMENS

2.5.1 mesures de prévention des actes de fraude

Une surveillance active et continue, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillant.e.s doivent rappeler, au début de l'épreuve, les consignes suivantes :

- il est strictement interdit de communiquer entre candidat.e.s ou avec l'extérieur, d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve ;
- tout appareil électronique et/ou de communication à distance est interdit (aide-mémoire numérique, téléphone mobile, messagerie, agenda numérique, montre connectée, traducteur électronique, etc.) ;
- toute fraude (ou tentative de fraude) commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, peut entraîner pour l'intéressé.e, la nullité de l'épreuve correspondante ou du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours. Elle peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller de la nullité de l'épreuve à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de se présenter à tout examen conduisant à un titre ou diplôme délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

2.5.2 conduite à tenir en cas de fraude⁷

PAR LES SURVEILLANT.E.S :

En cas de fraude (flagrant délit ou tentative), le/la surveillant.e. responsable de la salle devra :

- prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant.e à l'examen (sauf cas particulier visé ci-dessous) ;
- saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillant.e.s ET par le ou les auteur(s) de la fraude. De plus l'étudiant.e est en droit (et il faut le lui rappeler) d'écrire sur le procès-verbal et peut, si on lui en refuse le droit, ne pas signer le procès-verbal. En cas de refus de contresigner, mention en sera portée sur le procès-verbal ;
- porter la fraude à la connaissance du/de la Président.e. de jury et du Directeur-trice de la composante qui pourront la soumettre à la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Cas particulier : en présence de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée par le/la Président.e du jury ou le Directeur.trice de la composante, ainsi que par le/la responsable de la salle.

PAR LE JURY :

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le/la candidat.e n'est pas exclu de la salle d'examen, sa copie est traitée comme celle des autres candidat.e.s et le Jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout.e autre candidat.e. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni de relevé de notes ne pourra lui être délivré avant que la formation de jugement ait statué.

2.5.3 instruction de la fraude

L'instruction de la fraude relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

Son/ Sa Président.e est saisi.e de la fraude : il/elle reçoit le rapport détaillé des faits et les pièces justificatives puis transmet copie de ce rapport à chacune des personnes poursuivies.

2.5.4 sanctions

L'administration d'une sanction disciplinaire relève de la compétence **exclusive** de la section disciplinaire du Conseil Académique compétente à l'égard des usagers.

2.6 VALIDATION ET RESULTATS

2.6.1 transmission et traitement des copies et des notes

Chaque correcteur.trice transmet au secrétariat pédagogique les copies encore anonymées dans un délai raisonnable en vue de la préparation des délibérations.

Le contrôle des notes sur le procès-verbal et la préparation de la délibération du jury sont assurés sous la responsabilité du/de la Président.e. du jury.

2.6.2 communication des résultats et contentieux⁸

Les notes d'épreuves d'examens ou de contrôle continu peuvent être communiquées aux étudiant.e.s en cours d'année ou de semestre sous réserve de mentionner le caractère non définitif de l'information jusqu'à la délibération du jury, seul compétent pour arrêter les résultats.

Les notes du 1er semestre, en 1re année de Licence, sont communiquées aux étudiant.e.s au plus tard quatre semaines après la fin de ce semestre (hors congés universitaires).

Les résultats (nom, prénom, numéro d'étudiant.e, admis.e ou ajourné.e ou défaillant.e) sont affichés à l'issue des délibérations. La liste, revêtue de la signature du/de la Président.e. du jury, est exempte de toute rature ou surcharge.

La liste d'émargement des membres du jury, avec indication des procurations, est également affichée.

Toute contestation des résultats ou demande de rectification de note après proclamation des résultats doit être adressée par écrit au/à la Président.e de jury dans le délai maximum de deux mois suivant la proclamation des résultats. L'enseignant.e de la matière concernée est tenu informé.e de la procédure en cours.

Le jury peut à nouveau être convoqué par son/sa Président.e pour statuer uniquement sur la situation litigieuse. La modification de décision susceptible d'en résulter obéit au régime du retrait des actes administratifs.⁹

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiant.e.s trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation. Les diplômes sont accompagnés du supplément au diplôme. Les services de scolarité sont les seuls habilités à délivrer ces documents.

2.6.3 consultation et conservation des copies

Après délibération du jury, les étudiant.e.s ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Les modalités prévues pour la réception des étudiant.e.s et la communication de leurs copies sont affichées en même temps que les résultats.

L'original de la copie d'examen demeure propriété de l'administration et ne saurait être restitué au/à la candidat.e. Ce dernier pourra cependant obtenir photocopie contre paiement des frais correspondants dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de l'Université.

Les copies sont conservées une année par les services de scolarité compétents puis détruites après prélèvement d'un échantillon conformément aux règles d'archivage en vigueur.

⁵ circulaire n° 2011-072 du 3-5-2011 relative aux conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

⁶ arrêté du 9 avril 1997

⁷ Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 modifié par le décret n°2001.98 du 1er février 2001

⁸ arrêté du 9 avril 1997

⁹ Les résultats d'examen constituent pour chaque étudiant.e une décision administrative individuelle créatrice de droit. Dès lors, le retrait d'un tel acte (retrait de la partie litigieuse de la délibération) ne peut intervenir que si la décision est irrégulière (erreur matérielle, rectification de note, irrégularité ayant affecté la procédure ...) et dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision.

Réf : Conseil d'Etat 26 octobre 2001 « Ternon » : « sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires contraires, et hors le cas où il est satisfait à une demande du bénéficiaire, l'administration ne peut retirer une décision individuelle explicite créatrice de droits, si elle est illégale, que dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision ».

Les Services Numériques pour les étudiants

L'université de Bourgogne met à la disposition des étudiants un Environnement Numérique de Travail.



Votre CARTE D'ÉTUDIANT PASS' UBFC

*justifie de votre qualité d'étudiant et de votre présence sur le campus
et contient les détails de votre inscription à l'Université.*

Utilisable dans les restaurants universitaires (CROUS).

A chaque rentrée universitaire, après votre inscription administrative, vous devez passer au service scolarité pour faire apposer l'hologramme sécurisé indiquant l'année universitaire en cours.

En cas de dégradation, perte ou vol, vous devez le signaler immédiatement à la scolarité.

En cas de vol, une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol. En cas de perte ou de dégradation, le renouvellement de la carte est payant.

COMpte INFORMATIQUE - ENT

Dès votre inscription à l'université de Bourgogne, vous disposez d'un compte ENT vous permettant de bénéficier de tout l'environnement numérique mis à votre disposition :

Messagerie, accès aux salles d'enseignement et d'étude informatisées, au réseau WiFi universitaire.

Ce compte est constitué d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe.

Notez et conservez-les précieusement, ils vous serviront tout au long de votre cursus universitaire et vous seront indispensables pour :

- l'impression de certificats de scolarité,
- la consultation de vos résultats d'exams,
- la consultation des mises à jour de l'emploi du temps (rubrique "Emploi du temps" du menu "Bureau" de l'ENT)

Le service scolarité vous enverra des informations très importantes sur votre boîte aux lettres électronique universitaire. Consultez-la régulièrement.

En cas de perte de vos identifiants, vous pouvez vous adresser au bureau de la Scolarité afin de demander la réinitialisation de votre compte sur présentation d'une pièce d'identité.

Retrouvez-nous sur <http://sante.u-bourgogne.fr>

Vous pouvez également télécharger le guide complet des services numériques aux étudiants de l'Université, sur la page d'accueil de l'ENT <http://ent.u-bourgogne.fr>

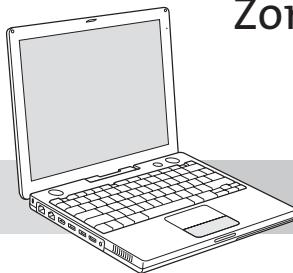
la Faculté des Sciences de Santé est sur **facebook**.



Accès aux Technologies de l'Information

Des salles informatiques libre'accès sont disponibles aux emplacements suivants :

BU Sciences de Santé, BU Sciences Eco et Maison de l'Etudiant.



Zone



située dans le grand hall de la Faculté, côté BU.

... et borne carte multiservices

La borne carte multiservices située à côté de la BU Santé vous permet d'accéder à votre **messagerie électronique universitaire**, à l'**ENT**.

Hygiène et Sécurité - Qualité de Vie

LA SÉCURITÉ DE CHACUN EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Vous entrez dans un bâtiment de l'université de Bourgogne, établissement recevant du public, classé en première catégorie (+ de 1500 personnes).

VOTRE SÉCURITÉ PERSONNELLE DÉPEND DU COMPORTEMENT DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU BÂTIMENT.

Votre vigilance doit être permanente quant aux différents types de risques: incendie, électrique, chimique ou biologique dans les laboratoires...

D'importants travaux de Sécurité Incendie ont été réalisés et se poursuivent dans le bâtiment Médecine-Pharmacie.

Le local d'accueil («loge») est le point central des informations concernant l'Hygiène et la Sécurité : des consignes précises y sont affichées ou disponibles.

Des plans d'évacuation actualisés sont apposés dans les différents étages du bâtiment et des exercices d'évacuation sont organisés avec l'aide des personnels chargés d'évacuation, connaissant les consignes et le rôle qu'ils ont à jouer.

Une sensibilisation large de l'ensemble des usagers est nécessaire.

Nul étudiant non autorisé ne peut être présent dans les locaux hors des heures d'ouverture sans la présence d'un veilleur.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'UFR

de 7h à 19h du lundi au vendredi

de 7h à 17h le samedi

Horaires aménagés pendant les périodes de vacances

DANS UN REGISTRE COMPLÉMENTAIRE, POUR VOTRE QUALITÉ DE VIE :

- Respectez la propreté des locaux en utilisant notamment les poubelles installées dans les salles et les halls.
- Ne procédez pas à des affichages sauvages : des kiosques et panneaux sont installés à cet effet ; vous pouvez demander des surfaces d'affichage supplémentaires à l'accueil.



Il est interdit de fumer

dans l'enceinte du bâtiment Médecine-Pharmacie,
dans les amphithéâtres Aristote et Platon
et dans la salle d'examen

(Le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

Avis aux fumeurs : Des bacs à sable extérieurs, situés devant les 2 entrées principales sont destinés à récupérer les mégots



BIBLIOTHEQUES
UNIVERSITAIRES



la BU : un lieu pour travailler, se former emprunter des documents, faire des recherches...

La BU Santé, c'est également un lieu qui organise des formations à la recherche documentaire. Elle est située au rez-de-chaussée de l'UFR, face à l'amphithéâtre Bataillon.

En plus de nombreuses **revues biomédicales** en ligne,
la BU propose :

- + de 55 h d'ouverture par semaine**
- + de 30 000 ouvrages**
- + de 300 revues** dont 16 en libre-accès
- + de 9 000 thèses de Médecine-Pharmacie** soutenues à Dijon

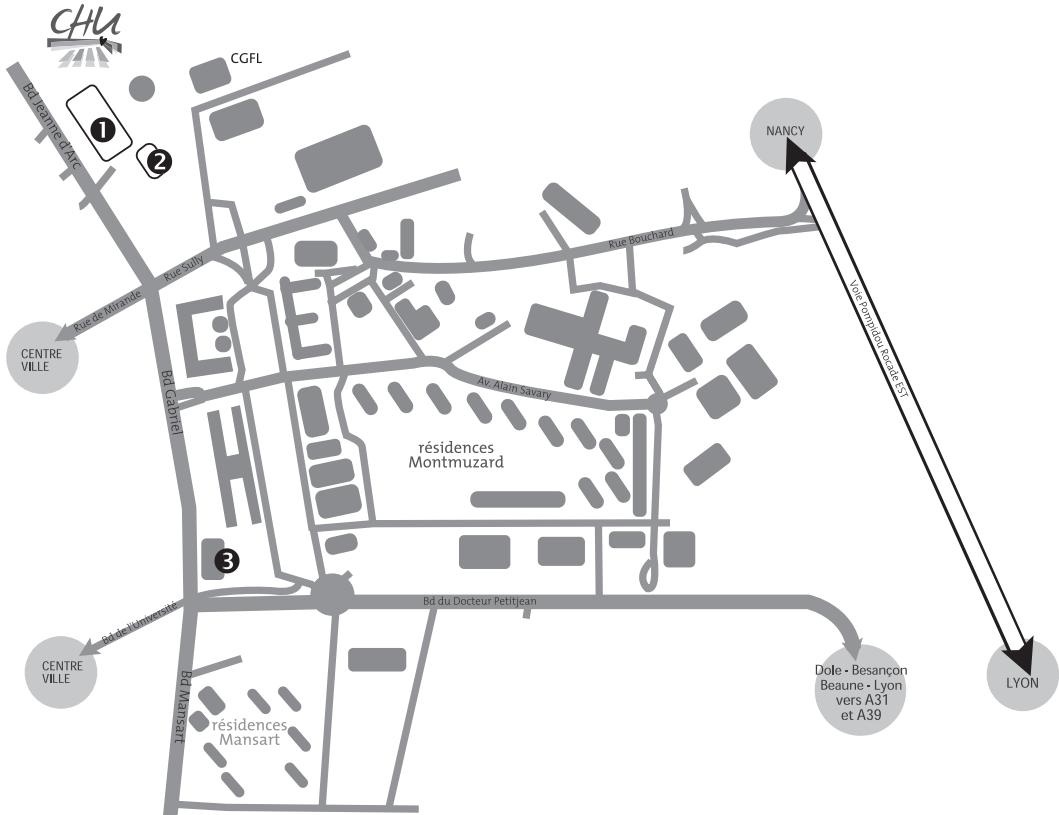
La BU Santé est ouverte du **lundi au vendredi de 8h30 à 19h** et le **samedi de 9h à 12h**.

Vous avez accès également à la BU Droit-Lettres, qui est ouverte le lundi, le mardi et le mercredi jusqu'à 22h, le jeudi et vendredi jusqu'à 20h et le samedi jusqu'à 18h.

Retrouvez-nous sur : <http://bu.u-bourgogne.fr>

● ————— *À la rentrée, pensez aux ateliers !*

Plan du Campus



① Bâtiment Médecine - Pharmacie

② Salle d'examens

③ Amphis Aristote Platon

UFR des SCIENCES de SANTÉ

7, BD JEANNE D'ARC

BP 87900 - 21079 DIJON CEDEX

T 03 80 39 32 00 - F 03 80 39 33 00

<http://sante.u-bourgogne.fr>